



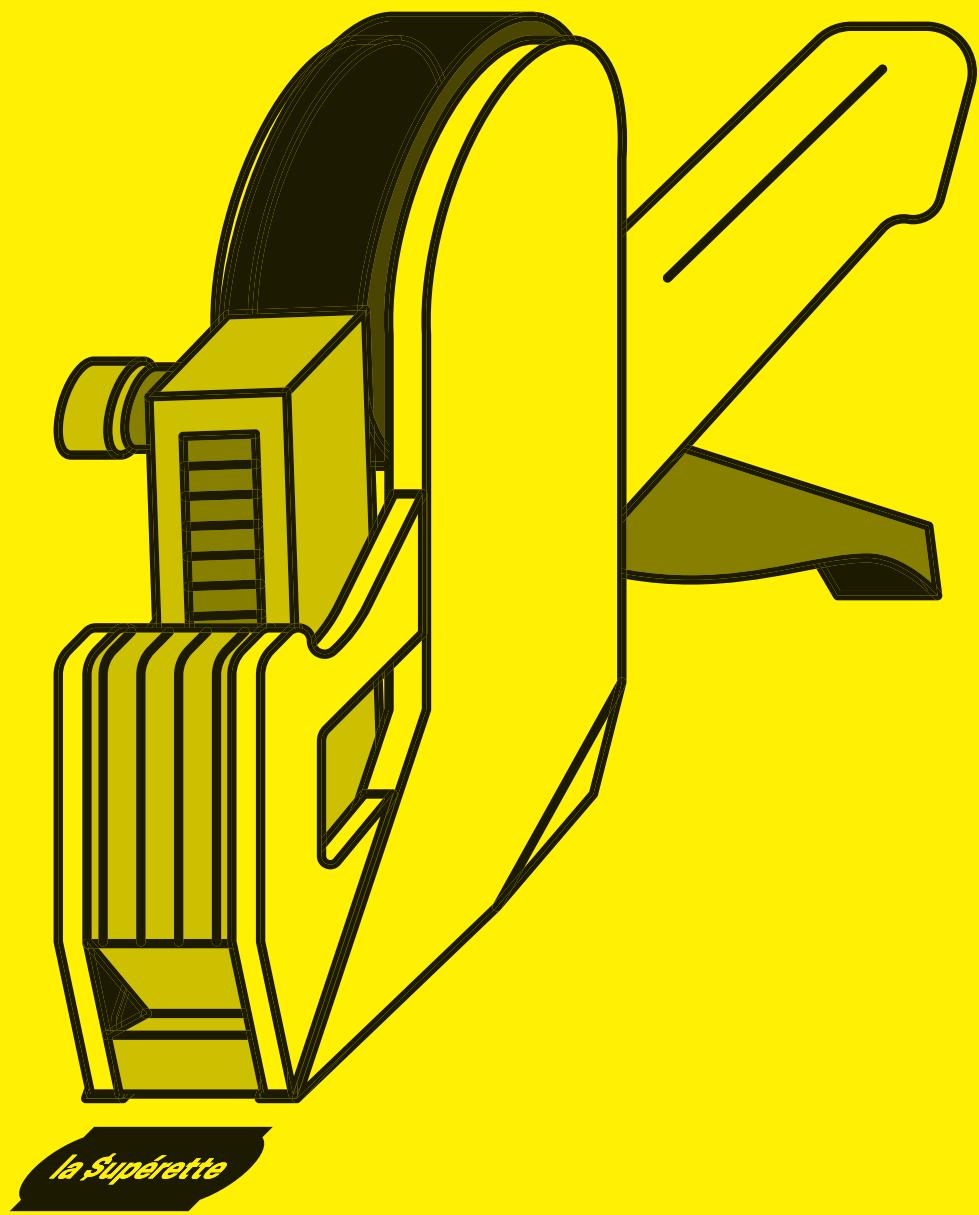
maison des arts  
— centre d'art  
contemporain  
de malakoff —

maison des arts  
105, avenue  
du 12 février 1934  
92240 malakoff

supérette  
28, boulevard  
stalingrad  
92240 malakoff

renseignements  
maisondesarts.  
malakoff.fr  
01 47 35 96 94  
entrée libre

Ville de Malakoff



# appel à résidence pour collectif d'artistes-auteur·rice·s

date limite de candidature : 8 février 2026

# le centre d'art

Le centre d'art contemporain de Malakoff déploie ses actions entre deux lieux : la maison des arts, lieu de diffusion, et la supérette, lieu d'expérimentation.

Laboratoire émetteur d'idées, d'utopies et de formes inédites, lieu de rencontre avec les auteur·rice·s, initiateur de débats et d'échanges sur les mutations de notre société, le centre d'art reste avant tout le lieu du projet de l'artiste. Il s'emploie, à ce titre, à leur donner les conditions favorables pour développer leur recherche, ainsi que la possibilité de produire et d'exposer. Le centre d'art est un lieu également de ressources et de soutien intellectuel, technique et administratif.

Depuis 2015, les réflexions du centre d'art portent sur deux axes de recherche particulier : la valorisation du statut des auteur·ice·s et la notion de travail collectif et la seconde réflexion autour des enjeux écoresponsables et des alternatives écologiques dans le secteur des arts visuels. L'observation tout comme l'application de ces recherches s'expriment dans les projets mis en œuvre sur les deux sites du centre d'art.

Le centre d'art est membre des réseaux TRAM, BLA! et Arts en résidence-réseau national.

## « un centre d'art nourricier - 2024, 2025, 2026 » sur le site de la maison des arts et le site de la supérette.

Dans le prolongement de *Couper les fluides*, le centre d'art propose un projet au long cours, en lien avec la chartre du centre éco-responsable du lieu. Il réunira des artistes-auteur·rice·s devenant enseignant·e·s transmetteur·euse·s et dont la démarche artistique propose une multitude d'ateliers de pratique et de mise en avant de leurs savoir- faire. Toujours dans son attention à la transmission et au vivant, le centre d'art souhaite re-questionner, repenser et renouveler les modes de partage, dans la volonté de penser en commun, de s'alimenter ensemble, de se nourrir des savoirs et des ressources de chacun·e·s. En faisant écho à la programmation de *Couper les fluides*, le centre d'art s'appuie sur « l'agora », un outil de débat conçu par l'architecte Olivier Vadrot mais aussi sur des espaces communs de permaculture, pour se nourrir ensemble.



vue extérieure de la supérette © centre d'art contemporain de Malakoff.

# présentation de la supérette

« La supérette » a été mise à disposition par Paris-Habitat au profit de la ville de Malakoff pour son centre d'art le 5 décembre 2019. En accord avec ses partenaires\*, le centre d'art a choisi d'y faire des résidences de jour pour collectifs d'auteur·rice·s – la forme collective étant peu soutenue par la politique culturelle actuelle en France – et d'y associer une programmation de soutien aux artistes-auteur·rice·s qui expérimentent des projets collaboratifs.

## un lieu de rencontre

Dans un espace de près de 200 m<sup>2</sup> ouvert sur l'espace public, la supérette se situe dans un quartier construit au début des années 1960, au rez-de-chaussée de l'un des immeubles d'habitation. Le lieu et sa programmation sont en attention avec son environnement, ses habitant·e·s et ses usager·ère·s (associations, commerçant·e·s, gardien·ne·s d'immeubles), avec lesquel·le·s l'équipe du centre d'art nourrit un dialogue qui se construit au fil du temps et des rencontres.

## un lieu de réflexion

La supérette est un lieu propice à l'échange et à la collaboration avec de nouveaux·elles interlocuteur·rice·s. La programmation initiée à la supérette s'organise autour de multiples dispositifs : ateliers, discussions, lectures, tables rondes, arpétages, etc., autant de formats pouvant être saisis par le collectif en résidence, en co-construction avec l'équipe du centre d'art.

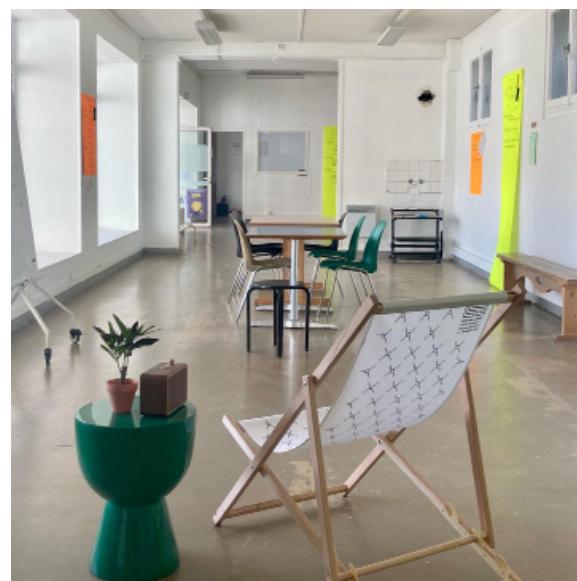
## un lieu ressource

La fragilité de l'écosystème des arts visuels nécessite une attention particulière. La supérette répond à l'objectif d'être un lieu ressource pour les auteur·rice·s accueilli·e·s et plus largement pour les travailleur·se·s de l'art. Des temps de rencontres sont pensés sous la forme de discussions et de récits d'expériences qui permettent d'interroger les droits qui les concernent et la place des auteur·rice·s dans la société contemporaine. Cet axe traduit ce qui est au cœur du projet de la supérette : une approche consciente et éthique du travail artistique, pensant plus largement l'art comme possible vecteur de transformation sociale.

**Cette résidence est rendue possible grâce au soutien de la DRAC Île-de-France – ministère de la Culture et de Paris Habitat.**



vue extérieure de la supérette © centre d'art contemporain de Malakoff.



espace de travail du collectif la buse à la supérette, 2022 © centre d'art contemporain de Malakoff.

# présentation de la résidence

## conditions

- Le dispositif s'adresse à un collectif\* d'auteur·rice·s\*\* résidant en Île-de-France. Pour des raisons de bonne répartition des honoraires, trois membres maximum pourront être impliqués dans la résidence.
- Chaque membre du collectif doit être en possession d'un numéro de SIRET, d'un extrait Kbis, ou d'un numéro d'affiliation (Maison des Artistes, URSSAF, Agessa) ou appartenir à une association reconnue d'utilité publique.
- Entre mai et novembre 2026 (à l'exception du mois d'août), vous disposerez de **12 semaines de résidence** à organiser librement. Afin de favoriser la présence conjointe des membres du collectif, les 12 semaines sont à répartir en trois périodes (voir paragraphe "temps de recherche collaboratif" p.5)

## moyens financiers

- Le collectif lauréat percevra des honoraires d'un montant de **11 700 € TTC**.
- Il bénéficiera également : d'un budget de **1 000 € TTC** destiné aux frais liés à la résidence (locations, achats de matériel, invitations extérieures, etc.) ;
- d'un budget de **300 € TTC** pour les frais de transport ;
- Selon les besoins, certains achats pérennes pour la supérette pourront être pris en charge directement par le centre d'art (livres, documentations, petit matériel, outils).
- Une rémunération forfaitaire de **500 € TTC** est prévue pour la demi-journée de travail en mars (date et horaires à définir avec le collectif).
- En cas de participation à des ateliers avec le pôle d'éducation artistique du centre d'art, une rémunération spécifique est prévue (activité non obligatoire, au choix du collectif).

\*Un collectif est un groupe d'auteur·rice·s travaillant ensemble.

Ce groupe se définit selon ses recherches. Il peut s'agir : d'association, de collaboration, de groupement d'auteur·ice·s autour d'un projet, etc.

\*\*On entend par auteur·rice·s : artistes, chercheur·se·s, performeuse·s, chorégraphes, commissaires, philosophes, critiques, designers, architectes, médiateur·trice·s.. toutes celles et ceux qui produisent de la pensée.

Une indemnisation de **150 € TTC** est prévue pour chaque collectif présenté au jury.

## cadre de la résidence à la supérette

- La mise à disposition d'un **espace de travail** de 192 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, au pied d'immeubles d'habitation, situé à 5 min du métro de ligne 13.
- Un **espace d'atelier** avec du bois, des outils, petits matériels mis à disposition du collectif. Les services techniques de la ville et d'autres partenaires malakoffiots peuvent mettre à disposition des moyens (matériels, sonos, véhicules, etc.).
- Un **espace documentaire** qui accueille "la librairie consultative", disposant de plus de 300 ouvrages, journaux, essais, ressources professionnelles, etc. mis à disposition.
- Une cuisine avec frigo, évier, rangement et vaisselle, mobilier (tables, chaises, canapés, rangements).
- La possibilité de faire appel aux moyens matériels de la Ville, tels que la reprographie, ainsi que la mise à disposition de véhicules municipaux (voitures et camions).
- Un accompagnement professionnel dédié tout au long de la résidence.
- Une mise en réseau locale, facilitée par l'équipe du centre d'art.

La résidence s'adresse à des collectifs résident·e·s en Île-de-France. La résidence ne dispose pas de logement, néanmoins des solutions de logement ponctuelles peuvent-être envisagées.

# présentation de la résidence

## objectifs de la résidence

La résidence vise principalement à :

- Soutenir un collectif\* d'auteur·rice·s\*\* dans leur(s) recherche(s) ou la préfiguration d'un projet mené en collectif.
- Accompagner un collectif d'auteur·rice·s souhaitant expérimenter un projet artistique, nécessitant l'usage et la pratique d'un lieu ouvert au public : il appartiendra au collectif de définir dans son projet, la manière dont iels souhaitent investir et habiter le lieu.
- Favoriser et faciliter de nouvelles rencontres, collaborations et échanges.
- Aucune production finale n'est attendue : l'objectif principal est que vous puissiez avancer sereinement dans vos axes de recherche. Chaque étape sera accompagnée et soutenue par l'équipe du centre d'art.

## temps de recherche collaboratif

Afin d'accompagner au mieux votre résidence, le centre d'art propose d'organiser la résidence en trois temps de recherche complémentaires :

- Le premier temps est consacré à l'arrivée du collectif sur le territoire et à la supérette. Ont lieu les premiers temps de réflexion collectif, en interne et avec l'équipe du centre d'art. Cette période permet de définir précisément les objectifs visés lors de la résidence.
- Le second temps est dédié à l'expérimentation. Le collectif développe leurs recherches dans le lieu, à travers des temps de travail, des exercices collectifs et des rencontres, favorisant l'échange mutuel des pratiques, en interne et/ou avec des habitant·e·s territoire.
- Le dernier temps est consacré à la restitution du travail mené durant la résidence. Il s'agit de partager les recherches et les expériences, tout en ouvrant une réflexion prospective sur les prolongements possibles du projet.

Une réunion de préparation en mars 2026 (rémunérée) sera organisée avec le collectif sélectionné afin de définir le déroulé de la résidence et les moyens d'accompagnement à mettre en œuvre par le centre d'art.

## attentes du collectif

Au cours de la résidence, il sera convenu avec le collectif qu'iels :

- Occupent l'espace et participent aux temps de réunion et de réflexion collectifs.
- Investissent le lieu avec attention et respect avec la vie du quartier.
- Imaginent des moments de partage de leurs recherches : au minimum un temps d'expérimentation et un temps de restitution.
- Envisagent un échange théorique ou pratique avec un·acteur·rice·s du territoire. Les modalités de cet échange seront définies avec l'équipe du centre d'art, en cohérence avec les objectifs de la résidence. Des préconisations pourront être proposées par l'équipe à l'issue du jury.
- Participent à un retour d'expérience, produire un bilan et partagent les perspectives ouvertes par la résidence avec l'équipe du centre d'art.

# processus de sélection

## le dossier

- Les dossiers sont à adresser en français uniquement par mail à l'adresse suivante : [maisondesarts@ville-malakoff.fr](mailto:maisondesarts@ville-malakoff.fr), **avant le 6 février à midi (12h)**.

Toute candidature devra comporter les éléments ci-dessous en format PDF (poids maximum de l'ensemble : 7 Mo) :

- un dossier représentatif du travail et des recherches menées par le collectif et les projets réalisés.
- la liste de ses membres, comprenant les coordonnées complètes des membres du collectif (adresse, e-mail, téléphone), date de naissance, lieu de vie actuel.
- une réponse sera adressée aux candidat·e·s d'ici le 16 février 2026. Les candidats présélectionnés disposeront de 1 mois pour préparer une note d'intention de leur résidence.

## le jury

- La présentation devant le jury aura lieu le **3 mars 2026** au matin, à la supérette. (*heure de passage communiquées au moment de la sélection*).
- Le collectif présentera une note d'intention de leur(s) recherche(s), le projet envisagé, le planning des semaines de résidence, ainsi que la façon dont iels prévoient d'occuper et faire usage du lieu.
- L'équipe du centre d'art sera disponible en amont pour apporter des précisions (par mail ou par téléphone) aux collectifs sur le déroulé du jury ou concernant la résidence.
- Chaque collectif disposera de 20 minutes de présentation, qui seront suivies de 25 minutes d'échange avec le jury.
- Le jury sera composé du maire adjoint en charge des affaires culturelles de la ville de Malakoff, de la DRAC Île-de-France, d'un·e représentant·e de Paris Habitat, de la directrice de la maison des arts, centre d'art contemporain de Malakoff, d'un·e professionnel·le invité·e, d'un·e membre du collectif de l'année précédente et de la chargée de la supérette.
- Délais de 72 heures, les candidat·e·s seront averti·e·s des décisions du jury par téléphone, avec une réponse motivée concernant la décision du jury.

**clôture des candidatures :**  
le 6 février 2026 midi (12h)

**réponse 1<sup>ère</sup> sélection :**  
11 février 2026

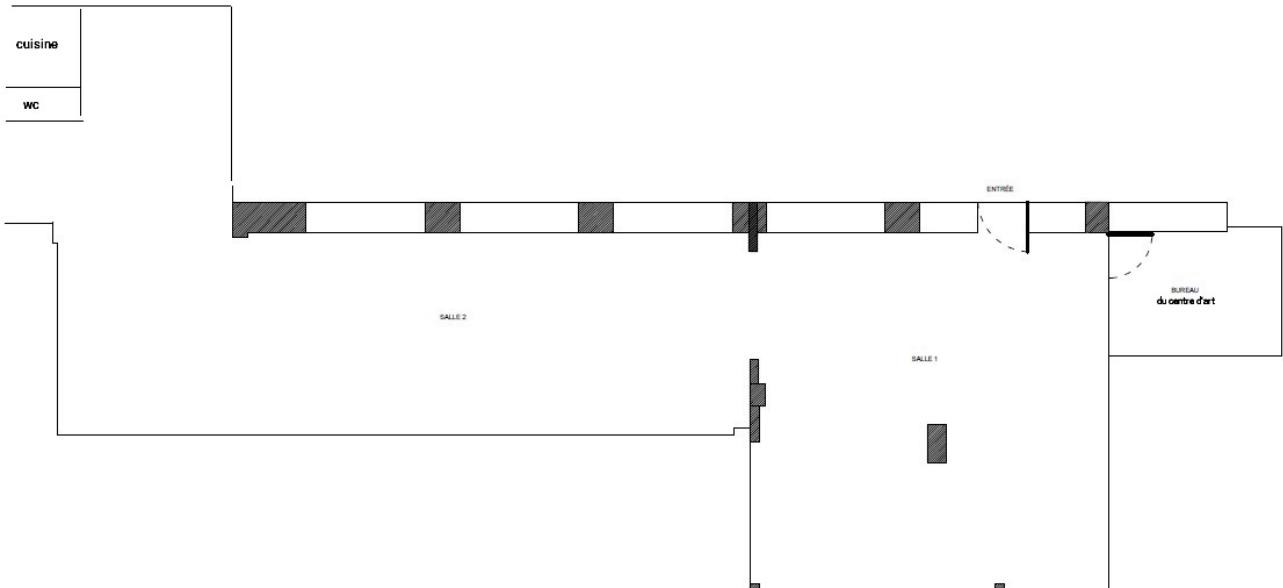
**présentation devant jury :**  
3 mars 2026  
(réponse dans les 3 jours)

**réunion de préparation :**  
avril 2026

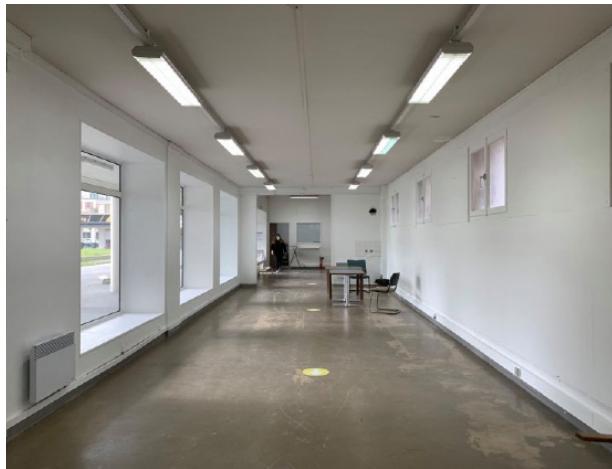
**date de la résidence :**  
entre mai à novembre  
10 semaines de résidence  
à répartir  
(à présenter lors du jury)

**séance de retour d'expérience avec l'équipe du centre d'art :**  
novembre 2026

# plan de la supérette



plan de la supérette ©centre d'art contemporain de Malakoff



vue intérieur de la supérette ©centre d'art contemporain de Malakoff



vue extérieure de la supérette ©centre d'art contemporain de Malakoff

# paris habitat

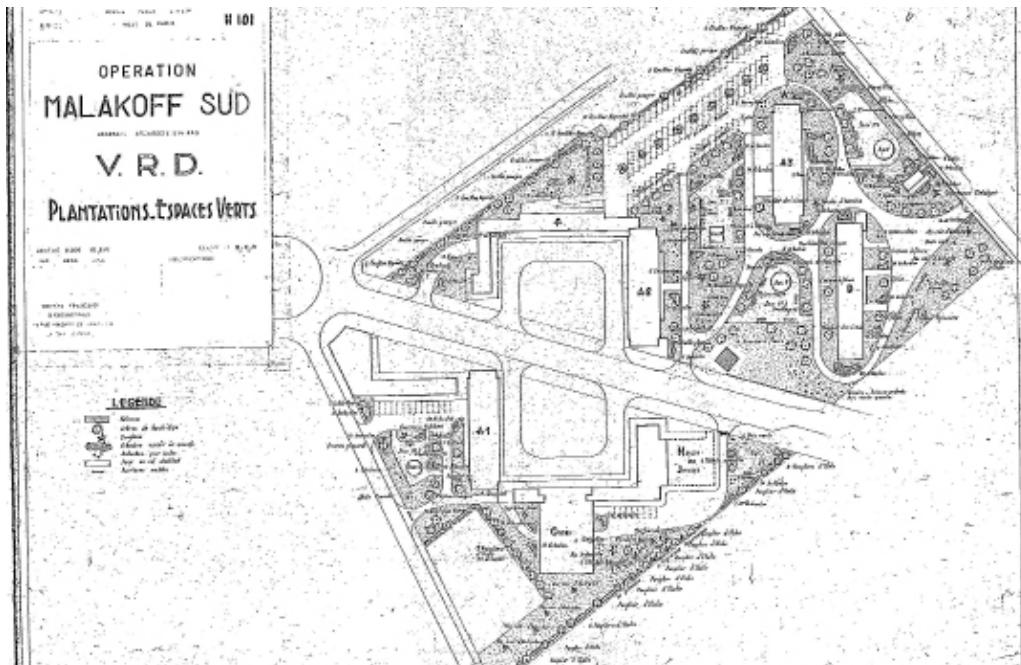
Avec plus de 123 000 logements, Paris Habitat est un acteur majeur du logement social à Paris et en proche banlieue. Grâce au soutien de la ville de Paris, les équipes de Paris Habitat mettent en œuvre leurs compétences et savoir-faire pour développer l'offre de logements sociaux et offrir une réelle qualité de service aux locataires. Construire, loger, réhabiliter, renouveler les territoires, attribuer des logements, assurer un cadre de vie agréable, animer la vie locale sont autant de missions qui placent Paris Habitat au cœur des problématiques sociales et urbaines actuelles.

Paris Habitat est propriétaire de 591 logements construits en 1962 par l'architecte Denis Honneger dans une opération appelé « Malakoff Sud ». Cet ensemble immobilier est composé de deux îlots d'habitation distincts, l'un, communément appelé par ses habitant-e-s, « côté rue », longe le boulevard de Stalingrad au 21 et au 28 (320 logements /6 halls) et comprenant, en pied d'immeuble, l'ensemble des locaux commerciaux et associatifs. L'autre îlot, communément appelé par les habitants « côté jardin », est situé en contrebas du boulevard, le long de contre allées arborées aux 33 et 35 de la rue Paul Vaillant Couturier (272 logements / 6 halls).

Ces deux ensembles d'immeubles, bien que construits simultanément (entre 1962 et 1967), n'ont pas, du fait de leur situations géographiques et urbaines distinctes, les mêmes problématiques d'usage et de vie quotidienne pour habitant·e·s.

Paris Habitat est un bailleur social principalement parisien soucieux d'apporter une qualité et un cadre de vie agréable à ses locataires. Favorisant et soutenant les initiatives associatives et collectives sur ses résidences, le bailleur imagine et accompagne des projets culturels innovants pour répondre aux enjeux qui se posent sur ses sites.

Le bailleur social accompagne étroitement l'activité commerciale et associative, soucieux de maintenir une activité dans ses locaux dont l'attractivité reste fragile. On trouve une vingtaine de commerces et d'associations sous les coursives. Depuis plusieurs années, Paris Habitat soutient l'animation locale, favorise la rencontre entre les locataires par le biais d'associations implantées sur le site, et plus particulièrement « deuxième groupe d'intervention » dont l'atelier de curiosité urbaine est situé au 21 ter, boulevard de Stalingrad.

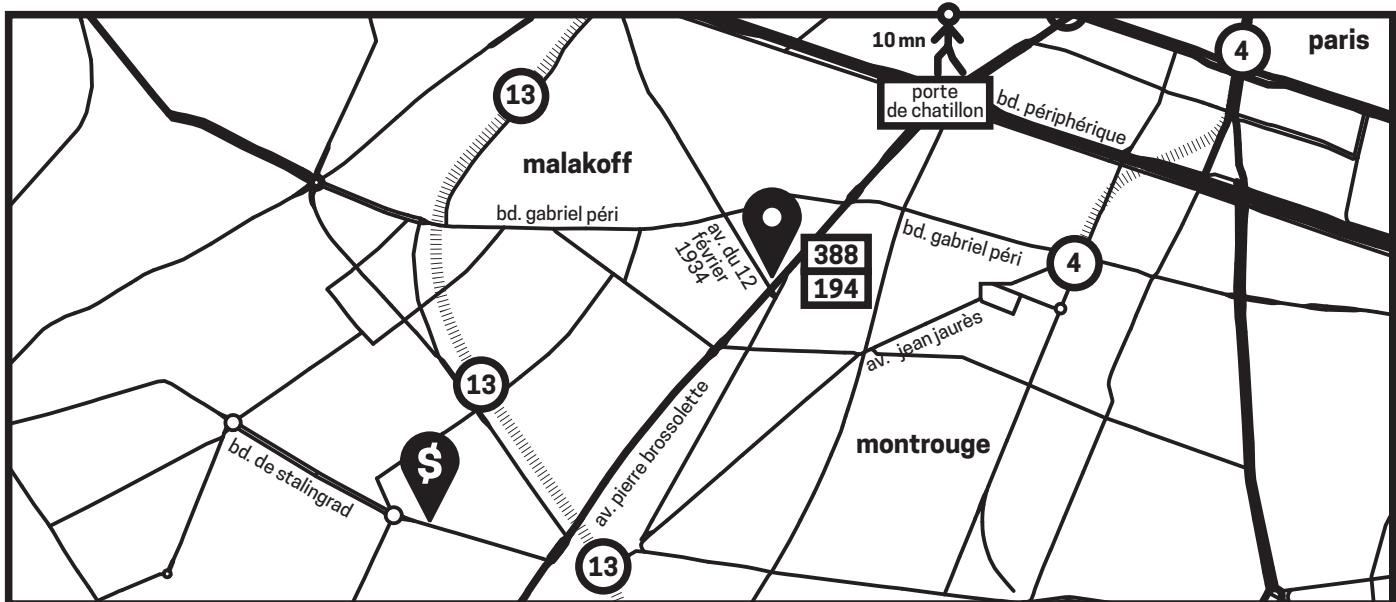


# informations pratiques



la maison des arts

la Supérette



## accès

### maison des arts

105, avenue du 12 février 1934  
92240 Malakoff

métro ligne 13  
Station Malakoff - Plateau de Vanves.  
métro ligne 4  
Mairie de Montrouge

### supérette

28 bd. stalingrad  
92240 Malakoff

métro ligne 13  
Station Etienne Dolet  
Station Châtillon Montrouge

## contacts

directrice

**aude cartier**

pôle projets hors-les-murs  
et la supérette

**juliette giovannoni**

administration  
et production

**léa djurado**

pôle médiation  
et éducation artistique

**julie esmaelipour**

médiation le week-end

**muntasir koodruth**

graphisme : The Shelf Company

## partenaires

La maison des arts - la supérette, centre d'art contemporain de Malakoff bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, Ministère de la Culture et de la Communication, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil régional d'Île-de-France.

La maison des arts - la supérette, centre d'art contemporain de Malakoff fait partie des réseaux TRAM, BLA! et Arts en Résidence.

Les résidences à la supérette sont rendues possibles grâce au soutien de la DRAC Île-de-France et Paris Habitat.

[maisondesarts.malakoff.fr](http://maisondesarts.malakoff.fr)  
[maisondesarts@ville-malakoff.fr](mailto:maisondesarts@ville-malakoff.fr)  
**01 47 35 96 94**